

AVIS PUBLIC

DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N^{OS} 218-2018, 219-2018 ET 220-2018

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, QUE :

Le règlement n° 218-2018 modifiant le règlement n° 43-2004 relatif au divers permis et certificat et le règlement n° 220-2018 modifiant le règlement n° 41-2004 relatif au lotissement, adoptés le 29 mars 2018 conformément à la Loi, ont reçu leur certificat de conformité à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et sont entrés en vigueur le 7 mai 2018

Alors que le règlement n° 219-2018 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage, adopté le 11 juin 2018 conformément à la Loi, a reçu son certificat de conformité à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et est entré en vigueur le 18 juillet 2018.

Ces règlements sont disponible pour consultation du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 16h au bureau municipal situé au 672, boul. St-François à Lac-des-Écorces.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 20^e jour de juillet 2018.



Nathalie Labelle

Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier le présent avis public concernant les règlements 218-2018, 219-2018 et 220-2018, en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil municipal ainsi que dans le journal *Le Courant des Hautes-Laurentides*, Édition du 25 juillet 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 juillet 2018.



Nathalie Labelle

Secrétaire-trésorière par intérim